

L'an deux mil vingt-trois, le 19 janvier à 20h, le Conseil Municipal de Versigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation envoyée par le Maire Guy-Pierre de KERSAINT, le 11 janvier deux mil vingt-trois.

Etaient présents : Pierre-Joseph CHABEAU, Michelle MONTOUT, Martine THIBAUT, Katia GARDIOLE, Olivier DELORME, Stanislas GROS, Benoit VANLERBERGHE

Absents excusés : Sandra BARDET-THEBAUT, Pierre BACOT (pouvoir à Guy-Pierre de Kersaint)

Secrétaire de séance : Stanislas GROS

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après lecture, le compte-rendu du 23 septembre est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS DE SUBVENTION

Demande de subvention DETR 2023 : Aménagements de sécurité-rue du cornouillier et du chemin de la terrière afin de sécuriser le passage du car scolaire

Le transport scolaire au sein du village de Versigny : un problème de sécurité

Le car scolaire du RPI traverse le village de Versigny : 5 flux journaliers afin de transporter les élèves entre Versigny/ Baron et Rosières (école et cantine). A cela s'ajoutent les passages des cars desservant le collège de Nanteuil, le lycée de Crépy en Valois, l'institut Saint Dominique à Mortefontaine et les lycées de Senlis.

Les cars scolaires passent dans des rues du village qui ne sont pas suffisamment larges et qui constituent des goulots d'étranglements pour des véhicules de cette taille. Depuis 2 ans, des accidents ont été constatés soit à cause de problèmes de stationnement soit de vitesse élevée (alors que la vitesse est limitée à 30 km/h). Quatre cars peuvent se retrouver au même moment dans les rues du village...nécessitant des manœuvres dangereuses.

A cela s'ajoute les véhicules particuliers des parents qui déposent les enfants devant l'école parfois au mépris des règles de bonne conduite (ne respectant pas la sécurité routière à proximité des lieux et ceci malgré des rappels à l'ordre au code la route). Les parents déposent les enfants le matin et les reprennent le soir dans une rue qui ne permet aucun demi-tour ; les conducteurs n'hésitant à faire 150 mètres en marche arrière avec en extrémité un carrefour de rue ayant une faible visibilité.

Pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, il est nécessaire de revoir la circulation des cars au sein du village en modifiant le circuit et de proposer une nouvelle circulation moins dangereuse.

La solution : une modification du circuit des cars nécessitant des aménagements

En concertation avec la direction des écoles, il est proposé de modifier l'entrée de l'école et de positionner celle-ci au niveau de la cantine – chemin de la Terrière (qui se trouve derrière l'école et dispose d'une grande plateforme permettant d'accueillir le car et les véhicules privés) et donc d'abandonner l'entrée par la rue Jacques de Kersaint, sauf pour les enfants du village venant à pied.

Ainsi, les véhicules et le car prendraient le chemin de la Terrière pour accéder à l'école.

De plus, pour éviter que les cars ne prennent les rues du village, il est proposé qu'ils passent par la rue du Cornouiller pour rejoindre la RD330a. Un arrêt de bus serait positionné à l'angle de la rue du marais pour les cars desservant les collèges et lycées et éviter ainsi qu'ils n'entrent dans le village. Un arrêt est également envisagé rue du Cornouiller.

Pour mettre en application ce plan, des travaux d'aménagements sont nécessaires pour que **les cars puissent circuler en suivant ce nouveau trajet et en toute sécurité pour les passagers et les habitants.**

Ce nouveau circuit de cars nécessite des aménagements :

- 1/ chemin de la terrière
- 2/ rue du cornouiller

afin que les cars puissent circuler dans les meilleures conditions , sans gêne pour les riverains ou le chauffeur tout en améliorant la sécurité.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer à nouveau un dossier de subvention auprès de la Préfecture (procédure DETR) et du Conseil Régional. Le coût est évalué à 247.000 euros.

Cette demande est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention 2023 : aménagements de sécurité-installation de deux radars pédagogiques

La commune de Versigny a procédé en 2020 à un aménagement de sa traversée de village afin de réduire la vitesse au sein du village. La vitesse avant travaux avait fait l'objet d'une étude démontrant que la moyenne était proche de 60 km/h ; le nombre moyen de véhicules/jour traversant le village est de 1.200 dont environ 10 % de camions.

De plus, un accident entre un véhicule et un piéton au printemps 2019 avait mis en exergue ce problème de vitesse et de sécurité et avait notamment amené le conseil régional à modifier l'arrêt des cars pour améliorer la sécurité des enfants.

Enfin, l'angle de vue au niveau du croisement de la rue Jacques de Kersaint et la RD330a est limité et nécessite absolument que les véhicules ralentissent dans cette partie de traversée.

Si la vitesse moyenne a été réduite (notamment en période diurne avec les flashes) , il reste des périodes dans la journée (matin et soir principalement) où les véhicules continuent à traverser le village à une vitesse supérieure à 50 km/h.

Par ailleurs, le développement touristique de Versigny (visites château et parc ; départ de chemin de randonnée) amène la commune à renforcer les mesures de sécurité surtout autour des passages piétons.

Il est donc proposé d'installer aux deux entrées du village des radars pédagogiques afin de rappeler aux conducteurs leur vitesse d'entrée dans le village et de les inciter ainsi à réduire leur vitesse de circulation dans cette partie de route.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture (procédure DETR) et du Conseil Départemental pour un montant de : 5.332.32 euros.

Cette demande est adoptée à l'unanimité.

BUDGET 2023

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 avant le vote du budget primitif 2023.

L'état des restes à réaliser – exercice 2022 sur exercice 2023 » sera établi en reportant les investissements de la vidéoprotection et les travaux de l'église de Droizelles.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DOSSIERS EN COURS

Vidéo protection : les travaux sont en cours et sont ralentis à cause de difficultés d'approvisionnement en matériels (caméras et fixations). Toute l'installation devrait être opérationnelle courant février. La convention avec le département de l'Oise a été signée. Elle permet au centre de télésurveillance du département de prendre la main sur l'installation si nécessaire pour pouvoir venir en support de la gendarmerie.

Eglise de Droizelles : les travaux de rénovation sont en cours et réalisés par Monsieur Paton.

Achat d'un véhicule de service : l'achat d'un véhicule sera budgété afin de pouvoir récupérer la TVA (impossible en cas de crédit-bail ou LOA).

Salle multifonction : les peintures de la salle ont été réalisées par une équipe de la CCPV et les éléments de protection en bois ont été remplacés.

Adduction d'eau : le remplacement de la canalisation d'eau entre le château d'eau et Droizelles a été réalisé ; quelques problèmes de pression rue du grill ont été constatés. Un réglage sur surpresseur à l'entrée du village est en cours afin d'améliorer le débit de l'eau sur l'ensemble de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage public – coût de l'électricité : le Maire rappelle que la commune bénéficie du fait de sa taille du tarif réglementé EDF (environ 20cts du KWh) et n'est donc pas concernée par les récentes hausses de tarif. Le budget annuel de l'éclairage public est de 6.300 euros par an. / 17.2 euros par nuit.

Par ailleurs, la commune a mis en place un éclairage au sodium en 2014-2015 permettant de réduire la consommation d'environ 20%.

Les diverses solutions discutées :

- Coupure de l'éclairage la nuit : cela nécessite l'installation d'une horloge (coût d'environ 1.000 euros). Le gain en consommation ne sera que de l'ordre de 25% maximum car il faut prendre en compte la surconsommation liée à la relance des luminaires. Gain annuel de 1.500 euros environ. Cette décision a un impact sur la sécurité des biens et des personnes et n'a pas l'approbation des habitants du village ;
- Baisse d'intensité de l'éclairage la nuit : coût de 265 TTC euros par poteau (équipement et installation), soit un investissement d'environ 9.200 euros. Le gain en consommation ne sera que de l'ordre de 15% car il faut prendre en compte la surconsommation liée à la relance des luminaires. Gain annuel de 945 euros environ. 10 années de retour sur investissement ;
- Remplacement des ampoules sodium par du Led : coût de 320 TTC euros par poteau (équipement et installation), soit un investissement d'environ 11.200 euros. Le gain en consommation ne sera que de l'ordre de 20 à 30% car il faut prendre en compte l'économie déjà réalisée par le passage au sodium. Gain annuel de 1300 à 1.900 euros environ. 6 à 8 années de retour sur investissement.

La piste du LED doit être privilégiée en remplacement des ampoules actuelles dont la durée de vie est d'environ 8-10ans (échéance à court terme).

- Rue du Cornouiller et Route de Droizelles entre le pont SNCF et la route RD : suite aux intempéries les routes se sont dégradées. Une intervention EUROVIA (marché à bon de commande de la CCPV) a été demandée.
- Route de Droizelles entre la RD330a et le pont des morts : Eurovia a adressé un devis de remise en état pour un montant d'environ 6.900 euros à la Mairie de Nanteuil. Nous en avons eu copie.
- Plaque et miroir : Une commande va être passée pour commander des plaques + numéro et un miroir (à la suite de la fin des travaux rue du marais). Cela concerne le chemin de la terrière, les rues du marais et du poirier.
- Eau cimetière : L'exploitant agricole doit être relancé pour que l'eau soit installée pour le printemps.
- Massif carrefour Goussot : il faut envisager de remplacer les rondins
- Pot de fleurs : un pot a été dérobé devant la maison des Meuley . A remplacer.
- Route du cimetière : nettoyer les orties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.